

« AB CARRIERES »

Société par Actions Simplifiée au capital de 30 000,00 €

Siège social : 33 rue Robert Caumont - Les Bureaux du Lac II – Immeuble N

33300 BORDEAUX

410 633 382 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE

L'an deux mille vingt cinq,
Et le 28 août.

Madame Anne **BRUGE-ANSEL**,

Propriétaire de la totalité des 500 actions composant le capital social de la société AB CARRIERES désignée en tête des présentes (ci-après la **Société**), et Associée unique de ladite Société (ci-après l'**Associée unique**),

A pris les décisions suivantes relatives :

- Au transfert du siège social ;
- A la modification corrélative des statuts ;
- Aux pouvoirs à donner à l'effet d'effectuer les formalités légales de publicité.

PREMIERE DECISION

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'Associée unique décide de transférer le siège social de la Société de BORDEAUX (33300), 33 rue Robert Caumont - Les Bureaux du Lac II – Immeuble N à BLANQUEFORT (33290), 17 rue du Commandant Charcot, et ce à compter du 1^{er} septembre 2025.

DEUXIEME DECISION

MODIFICATION DES STATUTS

Comme conséquence de la décision qui précède, l'Associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts, qui sera désormais rédigé comme suit :



ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège de la Société est établi à BLANQUEFORT (33290), 17 rue du Commandant Charcot.

(Le reste de l'article sans changement).

TROISIEME DECISION

POUVOIRS POUR LES FORMALITES LEGALES

Les présentes décisions seront publiées conformément à la législation et aux règlements en vigueur, à la diligence des représentants légaux de la société qui sont habilités à cet effet.

Tous pouvoirs sont donnés au Président de la Société, à l'effet d'effectuer toutes les formalités prescrites par la loi et de signer tous documents nécessaires à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.



L'Associée unique
Madame Anne **BRUGE-ANSEL**